

## Thème : Les enjeux de la faute inexcusable de l'employeur

**Date :** Vendredi 13 novembre 2020 de 14h à 17h

**Lieu :** Faculté de droit - 3 Place Jean Jaurès - 41000 BLOIS

### Programme

#### Introduction

- Rappel des principes généraux de l'indemnisation des accidents du travail et maladies professionnelles
- Les enjeux de la faute inexcusable de l'employeur

#### 1. La nouvelle définition de la faute inexcusable

- Au vu des dernières évolutions jurisprudentielles
- Implication de la nouvelle définition en termes de prévention des risques par l'employeur

#### 2. Les conséquences financières de la reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur

- Les préjudices indemnifiables et leur réparation
- La fin de l'inopposabilité en matière de faute inexcusable
- La récupération par les Caisses des sommes avancées au salarié

### Moyens pédagogiques

Conférence, démonstration, échanges entre et avec les participants, supports fournis.

### Intervenante

Maître Alice DERVIN, Avocat au Barreau de Nantes

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 75€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 35€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.